

Réunion du 24 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 70

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÉQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Amandine PAINSET (Pouvoir à Mme Lindsey DEARY), Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Loïc COUNTRY, Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART (Pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Emmanuel HANON (Pouvoir à M. Francis GRINET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

### **RAPPORT N° 3 : CRÉMATORIUM LACQ-ORTHEZ : ADOPTION DES TARIFS 2025**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place une délégation de service public afin d'exploiter le crématorium Lacq Orthez situé sur la zone Eurolacq 2. Le délégataire retenu est la compagnie funéraire du Béarn.

En contrepartie des charges d'exploitation, le délégataire perçoit, auprès du public, les recettes calculées sur la base des tarifs fixés dans le contrat.

Les recettes issues de l'exploitation de l'équipement sont constituées notamment des produits liés à la crémation et à la location des salles.

Les tarifs sont révisés au 1<sup>er</sup> février de chaque année, en application de la formule de révision suivante :

$$P = P0 * (0.15 + 0.30 En/E0 + 0.19 Sn/S0 + 0.41 FSDn/FSD0)$$

#### **Signification des sigles :**

**P** est le prix révisé

**P0** est le prix à la date de prise d'effet du contrat

**E** est l'indice Energie » (identifiant Insee n°1570147)

**En** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**E0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

**S** est l'indice du taux de salaire des ouvriers par activité, secteurs non agricoles (Identifiant Insee n°1567407)

**Sn** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**S0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

**FSD** est l'indice Frais et services divers<sup>1</sup> », publié par Le Moniteur.

**FSDn** est la dernière valeur publiée de cet indice au 1<sup>er</sup> février de chaque année

**FSD0** est la dernière valeur publiée de cet indice à la date du 1<sup>er</sup> février

Les coefficients de pondération ont été déterminés en fonction de la structure des charges résultant des comptes d'exploitation prévisionnels consolidés sur la durée du contrat.

Par courrier en date du 26 février 2025, le délégataire a indiqué qu'il ne souhaite pas appliquer la formule de révision pour l'année 2025 qui entrainerait une hausse importante pour les usagers et rendrait le crématorium non compétitif par rapport aux prix pratiqués par ailleurs. Il propose donc à la communauté de communes de Lacq-Orthez de voter les tarifs 2025 à l'identique de 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de voter** les tarifs de 2025, annexés dans la présente délibération, qui seront appliqués par le crématorium Lacq-Orthez à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



**Patrice LAURENT**